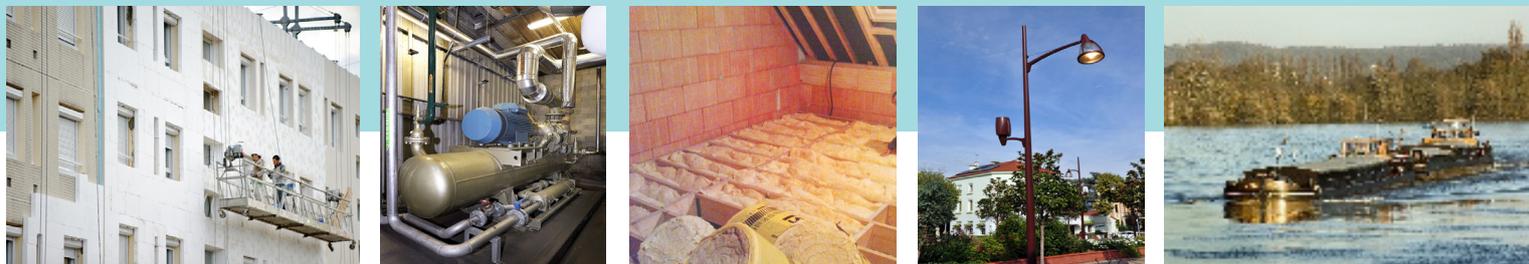
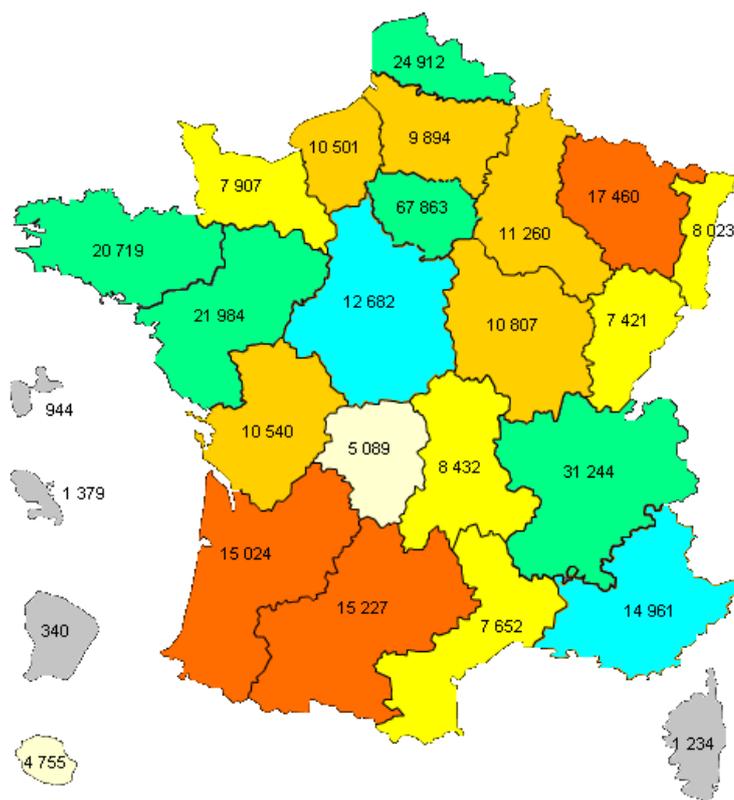


Lettre d'information sur les certificats d'économie d'énergie en Île-de-France



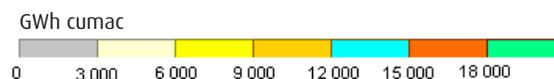
Crédits photos : METL/MEDDE, ADEME, CSTB, SIEL 42 et METL/MEDDE



L'Île-de-France est la première région de France à bénéficier du dispositif des certificats d'économie d'énergie : les travaux d'économies d'énergie réalisés dans la région francilienne, depuis 2006, pour lesquels des CEE ont été délivrés représentent 67 863 GWh cumac¹ soit 18,6 % du total national.

1- L'unité de compte utilisée pour les CEE est le « kWh cumac » qui correspond au kWh d'énergie finale économisée, cumulé sur toute la durée de vie des équipements et actualisé au taux de 4%.

La répartition ci-contre représente le volume de CEE délivrés (opérations standardisées) en fonction du lieu de réalisation des travaux.



Pour toute information concernant le dispositif des CEE, nous vous invitons à consulter la page internet du ministère :

www.developpement-durable.gouv.fr/-Certificats-d-economies-d-energie,188-.html



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

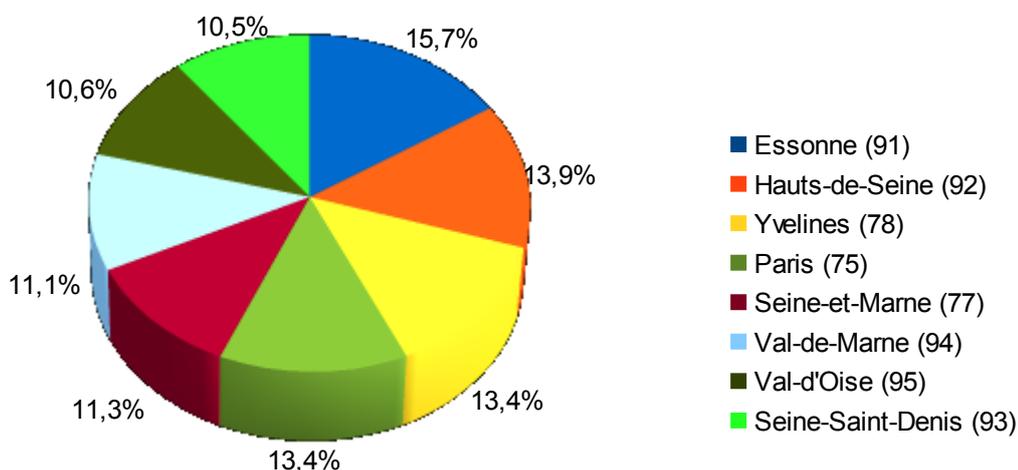
RÉPARTITION PAR DÉPARTEMENTS FRANCIENS

Depuis la création du dispositif (janvier 2006) et jusqu'au 31 décembre 2013, le volume total des certificats délivrés pour des travaux réalisés en Ile-de-France, toutes opérations standardisées confondues (hors programmes) est le suivant :

Département	Volume de certificats d'économie d'énergie délivrés (kWh cumac)	% réalisation
Essonne (91)	10 633 000 000	15,7%
Hauts-de-Seine (92)	9 459 000 000	13,9%
Yvelines (78)	9 116 000 000	13,4%
Paris (75)	9 075 000 000	13,4%
Seine-et-Marne (77)	7 694 000 000	11,3%
Val-de-Marne (94)	7 561 000 000	11,1%
Val-d'Oise (95)	7 188 000 000	10,6%
Seine-Saint-Denis (93)	7 137 000 000	10,5%
TOTAL (kWh cumac)	67 863 000 000	100 %

Répartition du volume total de CEE délivrés par départements en IDF

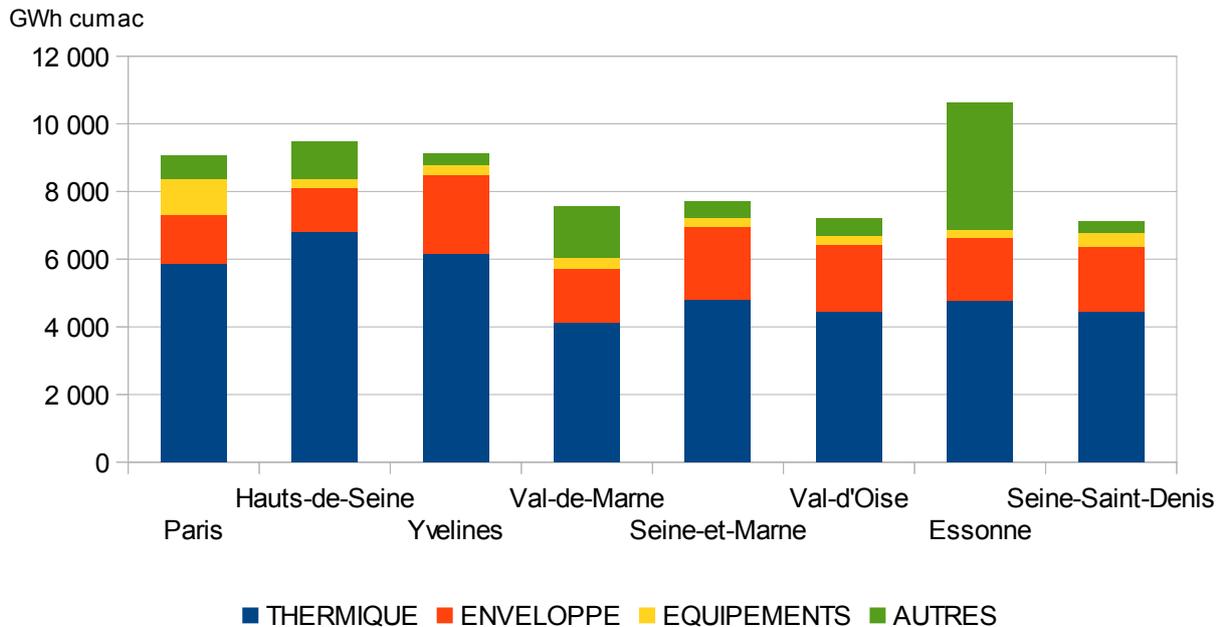
(Cumul sur la période du 01/01/2006 au 31/12/2013)



En Île-de-France, près de 60 % des CEE délivrés sont répartis sur quatre départements : Essonne, Hauts-de-Seine, Yvelines et Paris.

Cumul des CEE délivrés par départements en IDF

(Période du 01/01/2006 au 31/12/2013)



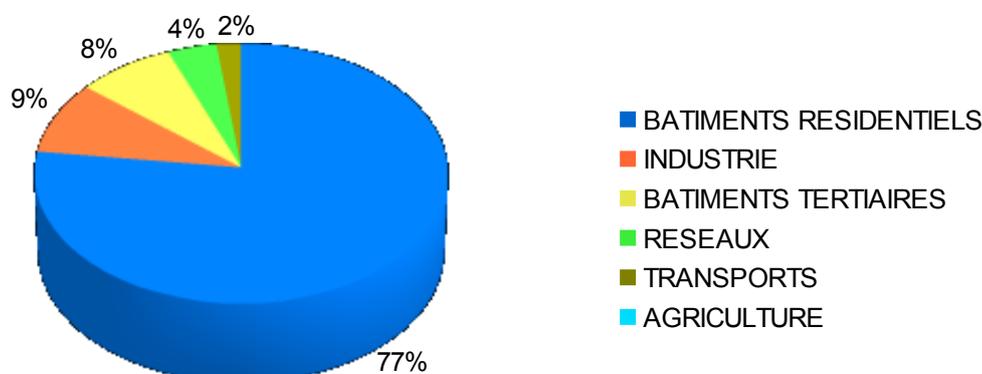
■ Les travaux « thermique » correspondent aux opérations standardisées sur des équipements performants dans les bâtiments résidentiels ou tertiaires du type : pompes à chaleur, chaudières à condensation, raccordement à un réseau de chaleur, système de régulation, chauffe-eau solaire, etc.

■ Les travaux « enveloppe » correspondent aux opérations standardisées sur l'isolation performante dans les bâtiments (combles, toitures, murs, planchers, fenêtres, etc.).

■ Les travaux « équipement » correspondent aux opérations standardisées sur des matériels performants dans les bâtiments résidentiels ou tertiaires du type : bloc autonome d'éclairage à faible consommation pour parties communes, coupe-veille automatique, horloge sur un dispositif d'éclairage, moto-variateur synchrone à aimants permanents, lanterneaux d'éclairage zénithal, etc.

■ La catégorie « autres » regroupe les autres types d'opérations standardisées :

- équipements performants autres (électroménager de classe A+, moteur haut rendement et variation de vitesse dans l'industrie, unités de transport inter-modal, etc.)
- formation des professionnels du bâtiment ou des chauffeurs dans les transports,
- opérations sur les réseaux de chaleur et froid ou sur les réseaux d'éclairage, etc.

RÉPARTITION PAR SECTEURS ET SOUS-SECTEURS DES OPÉRATIONS STANDARDISÉES¹Répartition du volume de CEE par secteur en IDF
(Cumul sur la période du 01/01/2006 au 31/12/2013)

Depuis le début du dispositif des CEE, 77 % des travaux de rénovation énergétique ont été réalisés sur des bâtiments résidentiels (habitats collectif et individuel). On constate, depuis ces dernières années, une forte progression des travaux effectués dans les secteurs du «transport» et de «l'industrie».

Les principales fiches d'opérations standardisées utilisées en IDF pour chaque secteur d'activité sont :

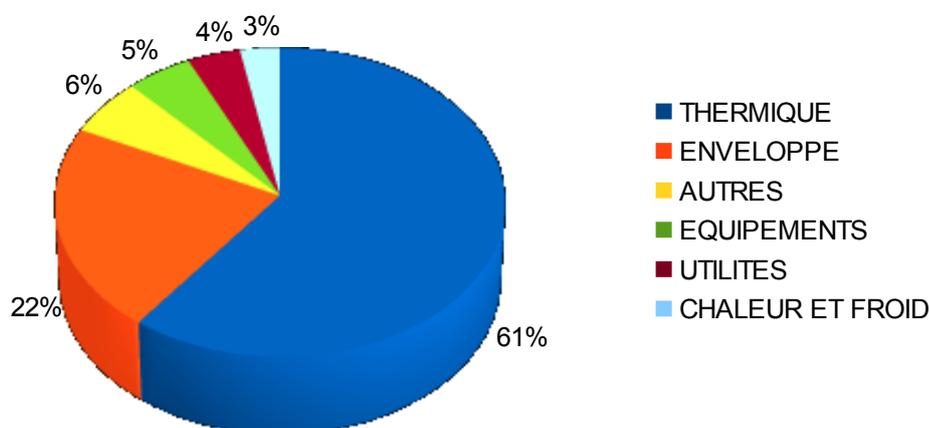
Secteur	Référence	Intitulé de l'opération	%kWh cumac délivrés en IDF
BÂTIMENT RESIDENTIEL	BAR-TH-07	Chaudière collective de type condensation	15,23%
	BAR-TH-06	Chaudière individuelle de type condensation	11,47%
	BAR-EN-02	Isolation des murs	7,66%
	BAR-TH-07-SE	Chaudière collective de type condensation avec contrat assurant le maintien du rendement énergétique de la chaudière	7,00%
	BAR-EN-04	Fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant	5,61%
BÂTIMENT TERTIAIRE	BAT-TH-02	Chaudière de type condensation	0,96%
	BAT-TH-27	Raccordement d'un bâtiment tertiaire à un réseau de chaleur alimenté par des énergies renouvelables ou de récupération	0,85%
TRANSPORTS	TRA-EQ-08	Wagon d'autoroute ferroviaire	1,15%
	TRA-EQ-01	Unité de transport inter-modal	0,52%
INDUSTRIE	IND-SE-01	Système de management de l'énergie (SME) ²	4,65%
	IND-UT-02	Système de variation électronique de vitesse sur un moteur asynchrone	2,77%
RESEAUX	RES-CH-01	Production de chaleur renouvelable ou de récupération en réseau (France métropolitaine)	1,94%
	RES-CH-04	Réhabilitation d'un poste de livraison de chaleur (bâtiment résidentiel)	1,09%

1- Les programmes de lutte contre la précarité énergétique ne sont pas pris en compte dans cette répartition par secteurs et sous-secteurs.

2- La fiche IND-SE-01 permet d'attribuer une bonification de 50 % ou 100 % aux opérations standardisées ou spécifiques, réalisées dans le périmètre de la certification ISO 50 001.

Répartition du volume de CEE par sous-secteur en IDF

(Cumul sur la période du 01/01/2006 au 31/12/2013)



La majorité des travaux d'économie d'énergie réalisés porte sur le thermique (61 %) et l'enveloppe (22 %) dans les secteurs des bâtiments. Depuis ces dernières années, la part des travaux portant sur l'isolation de l'enveloppe est en augmentation constante.

OPERATIONS SPECIFIQUES

12 opérations spécifiques réalisées en Ile-de-France ont fait l'objet d'une délivrance de certificats pour un montant de 307 MWh cumac. Ces opérations concernent des projets n'entrant pas dans le cadre des opérations standardisées par leur nature ou par leur taille telles que l'éclairage de parkings souterrains, la production de froid renouvelable par l'eau de la Seine, la rénovation de bâtiments d'une surface supérieure à 10 000 m² ...

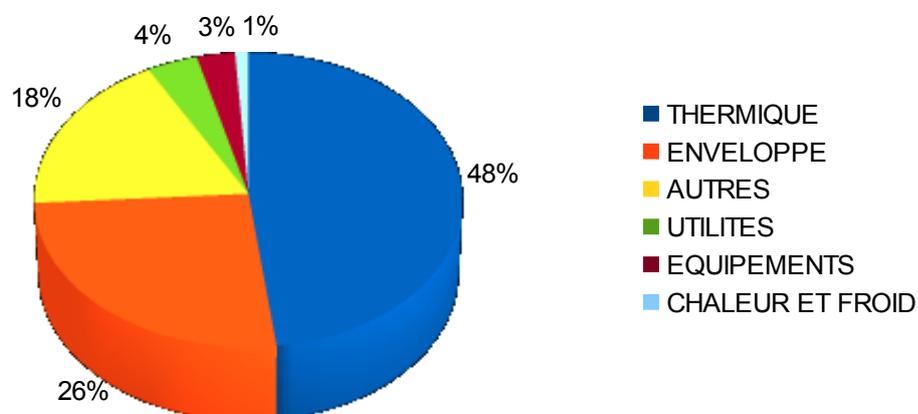
BILAN DE L'ANNEE 2013

Entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2013, le volume total des CEE délivrés pour les opérations réalisées en Île-de-France s'élève à 19,2 TWh cumac.

En 2013, les dix premières opérations standardisées sont :

Référence	Intitulé de l'opération standardisée	% kWh cumac
IND-SE-01	Système de management de l'énergie (SME)	16,4%
BAR-TH-07	Chaudière collective de type condensation	11,3%
BAR-TH-06	Chaudière individuelle de type condensation	10,5%
BAR-EN-02	Isolation des murs	10,0%
BAR-TH-07-SE	Chaudière collective de type condensation avec contrat assurant le maintien du rendement énergétique de la chaudière	8,3%
BAR-TH-45	Rénovation globale d'un bâtiment résidentiel	3,1%
IND-UT-02	Système de variation électronique de vitesse sur un moteur asynchrone	3,1%
BAR-TH-08	Chaudière individuelle de type basse température	3,0%
BAR-EN-01	Isolation de combles et toitures	2,9%
BAR-EN-04	Fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant	2,8%

Répartition du volume d'opérations standardisées par sous-secteur en IDF (Cumul sur la période du 01/01/2013 au 31/12/2013)



La majorité des travaux d'économie d'énergie réalisés en IDF en 2013 porte sur le thermique (48 %) et l'enveloppe (26 %) dans les secteurs des bâtiments.

